

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Communale Marcel Paul en séance publique sous la présidence de Michel FRESLON, Maire.

Date de convocation
15/04/09

Date d'affichage
29/04/09

**Nombre de conseillers
en exercice**
23

Présents
17

Votants
21

Etaient présents : Michel FRESLON, Claudy LAGACHE, Micheline SERGENT, Monique GALPIN, Claude FEUFEU, Annie ANDRE, Michel ROBIN, Philippe GEORGES, Marie PARNISARI, Nicole HARAN, Isabelle CHABOTY, Joceline TOUCHARD, Dominique GY, Didier PEAN, Patrick VAIDIS, Marie-Laure COTTEAU, Pierre-Jean HALTER (arrivé à 20h30, absent au vote n° 23.2009), formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Bernard RIFFAUD

Excusés : Annie QUEUIN, Jacques SAILLANT, Christian HAMELIN, Roger BORDEAU, Sébastien GÂCHE

Procurations : Annie QUEUIN à Micheline SERGENT
Jacques SAILLANT à Annie ANDRE
Christian HAMELIN à Patrick VAIDIS
Sébastien GACHE à Didier PEAN

Secrétaire de séance : Nicole HARAN

N° 23.2009

**AMENAGEMENT DE LA RUE DU VERGER / SQUARE DU VERGER
ET RUE DES CASTILLES :
Autorisation à signer les marchés des lots 1, 2 et 3**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation de la dernière réunion de la Commission d'Appel d'Offres pour l'aménagement de la rue du Verger / square du Verger et rue des Castilles et des conclusions de I.R.P.L et PAYSAGE CONCEPT, bureaux d'études.

Monsieur le Maire propose donc de confier le marché défini ci-dessus aux entreprises suivantes :

Corps d'état		Entreprise	Montant H.T.
Lot n° 1	Voirie, assainissement et signalisation	CHAPRON	148 300,00

Pour : 18

Contre : /

*Abstention : 2
Annie ANDRE
Jacques SAILLANT*

<i>Corps d'état</i>		<i>Entreprise</i>	<i>Montant H.T.</i>
<i>Lot n° 2</i>	<i>Eclairage public</i>	<i>INEO</i>	<i>17 305,50</i>

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

<i>Corps d'état</i>		<i>Entreprise</i>	<i>Montant H.T.</i>
<i>Lot n° 3</i>	<i>Aménagements paysages</i>	<i>ISS ENVIRONNEMENT</i>	<i>16 822,57</i>

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

Vu la consultation faite auprès des différentes entreprises,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

✓ *autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises définies ci-dessus,*

✓ *dit que les sommes sont inscrites au Budget Primitif 2009 du budget principal.*

N° 24.2009

VOTE DES SUBVENTIONS 2009

Après présentation des différentes demandes de subvention et après délibération le Conseil Municipal fixe les subventions comme suit :

I/ Association de Gestion du Centre Socioculturel (Avenant à la convention)

- ◆ *Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*
- ◆ *Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes,*
- ◆ *Vu la délibération du 14 janvier 2009 décidant le versement d'une subvention prévisionnelle,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *fixe le montant de la subvention à 87 000,00 € à l'Association Centre Socioculturel « Le Val'Rhone »,*

✓ *dit que 3 acomptes mensuels de 15 000,00 € chacun ont été versés selon la convention du 30 janvier 2009,*

✓ autorise Monsieur le Maire à verser le complément soit 42 000,00 € à l'Association Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » selon la répartition suivante :

✓

- 15 000 € Mai 2009
- 15 000 € Juin 2009
- 12 000 € Juillet 2009

2/ Centre Communal d'Action Sociale :

Versement de la somme prévue au budget, soit 8 000 €

3/ Autres subventions :

▪ Cantine Scolaire	9 000 €
▪ Cantine scolaire : subvention exceptionnelle (départ de Mme BOUGARD)	4 500 €*
▪ Entente Sportive Moncéenne - Ecole de Foot (17,00 € x 129 enfants)	2 193 €
▪ Section Seniors Foot	3 900 €
▪ Jardinier Sarthois	205 €
▪ Comité des Fêtes	810 €
▪ Comité de Jumelage	510 €
▪ Association Personnel Communal (17,50 € x 33 pers.)	580 €
▪ Anciens Combattants	205 €
▪ Prévention Routière	125 €
▪ Société Musicale du Bélois (0,80 € x 3 246 pers.)	2 597 €
▪ Comice Cantonal (0,26 € x 3 246 pers.)	844 €
▪ Amicale des écoles	125 €*
▪ Association du Patrimoine	535 €*
▪ Ecole Maternelle	2 925 €
▪ Ecole Elémentaire	5 850 €
▪ Subvention Centre Socioculturel - Fête de la musique	660 €*
▪ Pétanque	205 €
▪ Club des Retraités	265 €
▪ Collège Bollée (8,00 € x 103 élèves)	824 €
▪ Dancing'passion	205 €
▪ Rased – Mairie d'Arnage (pour achat ordinateur)	75 €
▪ Rased – Ecole primaire	165 €
Total	37 303 €

* Ces associations obtiennent un accord de principe mais devront déposer officiellement une demande pour le versement de la subvention.

Pour : 20

Contre : /

Abstention : 1
Isabelle CHABOTY

LIGNE DE TRESORERIE

- ◆ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2122-21 et L 2122-22,*
- ◆ *Considérant les variations du niveau de la trésorerie de la commune,*
- ◆ *Considérant l'intérêt d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès d'un établissement financier afin de gérer au mieux ces variations,*
- ◆ *Considérant les propositions offertes par le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, DEXIA et le Crédit Mutuel.*

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales établies par le Crédit Agricole décide :

Article 1

Pour financer les besoins de trésorerie, la commune de MONCE EN BELIN contracte auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit de trésorerie avec les caractéristiques financières suivantes :

- *montant* : 400 000 Euros
- *durée* : 12 mois
- *périodicité* : trimestrielle
- *indice* : T4M
- *marge* : 0,40 %
- *taux à ce jour* : 2,037 % (sur la base du T4M du mois de mars 2009)
- *frais de dossier* : néant

Article 2

Monsieur Michel FRESLON, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

ETUDES ET CHANTIERS : Convention de partenariat 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année la Commune fait appel aux services de l'association d'insertion de personnes en difficulté « Etudes et Chantiers », et ce pour la réalisation de divers travaux extérieurs.

Compte tenu des projets en cours, Monsieur le Maire propose de recourir à l'association pour une durée de 8 semaines, réparties sur l'année 2009. Une convention formalisant les engagements réciproques de la Commune et de l'association devra être signée.

Monsieur le Maire présente une convention chantier insertion concernant :

- *Le nettoyage de printemps (désherbage et nettoyage des trottoirs, des parcs et espaces verts de la haies)*
- *Pour la coulée verte : le nettoyage du ruisseau*
- *Le nettoyage d'automne (ramassage des feuilles, nettoyages des trottoirs, des parcs et espaces verts de la commune)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ *émet un avis favorable au recours de l'association « Etudes et Chantiers », pour une période totale de 8 semaines réparties sur l'année 2009,*

✓ *autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de chantier d'insertion avec l'association pour un montant global de **13 440,00 €***

Pour : 21

Contre: /

Abstention : /

N° 27.2009

**ASSAINISSEMENT RUE DU BELINOIS – ROUTE DES BOIS –
CHEMIN DE LA VALLEE ET CHEMIN DE LA CHÂTAIGNERAIE :
Contrat de maîtrise d'œuvre – levés topographiques et études
préliminaires**

Monsieur le Maire présente deux conventions établies par I.R.P.L. pour les levés topographiques et les études préliminaires à la création d'un réseau d'assainissement des eaux usées rue du Belinois, routes des Bois, chemin de la Vallée et chemin de la Châtaigneraie.

L'objectif de ces missions est de permettre d'estimer les travaux, de définir les priorités et de programmer ces chantiers.

Pour la rue du Belinois, cette mission se décompose de la façon suivante :

<i>- MISSION 1 : Levé topographique</i>	<i>3 445,00 € HT</i>
<i>- MISSION 2 : Etudes préliminaires</i>	<i>4 255,00 € HT</i>
	<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	<i>7 700,00 € HT</i>
<i>soit</i>	<i>9 209,20 € TTC</i>

Pour la route des Bois (de la VC 11 à la CR 10), chemin de la Vallée (CR 11), chemin de la Châtaigneraie (CR 12), cette mission se décompose de la façon suivante :

<i>- MISSION 1 : Levé topographique</i>	<i>3 956,00 € HT</i>
<i>- MISSION 2 : Etudes préliminaires</i>	<i>5 960,00 € HT</i>
	<hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>
	<i>9 915,00 € HT</i>
<i>soit</i>	<i>11 858,34 € TTC</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve la réalisation de ces missions par I.R.P.L. pour un coût global de 17 615,00 € HT soit 21 067,54 € TTC,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions,*
- ✓ *dit que ces études sont prévues au Budget Primitif d'assainissement 2009.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

N° 28.2009

DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : Demande de subvention

Depuis quelques années, la Commune de Moncé en Belin mène une politique de sécurisation et de mise en valeur de son territoire urbain. Dans cette optique, Monsieur le Maire propose de réaliser l'aménagement piétonnier situé entre le lotissement et le rond-point de la Massonnière, ainsi que l'adaptation des trottoirs de la Commune pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il appartiendra au Conseil Général d'arrêter la liste des collectivités bénéficiaires de cette dotation et à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté d'attribution.

A cet effet et après avoir présenté au Conseil Municipal le dossier d'avant-projet, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention de 20 % du montant des travaux hors taxes.

Considérant l'intérêt harmonieux et sécuritaire que représente la mise ne place de ces projets et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *adopte le programme d'investissement tel qu'exposé,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à réaliser ces aménagements,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la dotation du produit des amendes de police de circulation routière.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

N° 29.2009

REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT GERVAIS EN BELIN :

L'urbaniste chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Gervais en Belin a été retenu. Moncé en Belin étant limitrophe, Monsieur Bruno LECOMTE, maire de Saint Gervais en Belin souhaite nous associer à cette révision.

Monsieur le Maire propose donc de nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant chargés d'assister aux différentes réunions.

Le Conseil Municipal propose donc de nommer :

- ✓ *Michel FRESLON, titulaire délégué,*
- ✓ *Pierre-Jean HALTER, titulaire suppléant.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

N° 30.2009

PROGRAMME VOIRIE 2009 : AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir lancé une consultation selon une procédure adaptée pour les travaux de voirie 2009 de la route des Luères et chemin aux Boeufs.

10 entreprises ont été consultées, 9 entreprises ont répondu.

*Vu le rapport établi par la Commission d'Appel d'Offres réunie le lundi 20 avril 2009, en concertation avec la Direction Départementale d'Équipement, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par l'entreprise COLAS pour un montant de 21 327.00 € HT soit **25 507.09 € TTC.***

Vu le Code des Marchés Publics,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ *approuve les travaux à réaliser,*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise COLAS pour un montant de 21 327.00 € HT soit **25 507.09 € TTC***
- ✓ *dit que ce montant sera mandaté au compte 2151 du Budget Primitif 2009.*

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /